

LA FEUILLE DE CHENE

Bulletin municipal - Octobre 2025 - N°4

Directeur de publication : Thierry SERIN

Comité de rédaction : Olivier MARTIN - André VIVENS - Laure DURAN

Conception/Impression/Crédits photos : Mairie

Tirage : 370 exemplaires - Gratuit



Horaires d'ouverture de la Mairie

lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h30

mercredi
de 9h00 à 12h00

vendredi
de 13h30 à 19h00

Téléphone
05 65 29 60 98

Mail
la.rouquette@orange.fr

Site Internet
www.larouquette.org



Edito

Depuis le 1er septembre, nous sommes entrés dans la période préélectorale, encadrée par des règles de communication strictes. Les élus souhaitant se présenter aux prochaines élections municipales ne peuvent publier de textes ou de photos susceptibles d'être interprétés comme de la propagande électorale. Cela ne modifie pas le format et le contenu de ce bulletin qui reste informatif.

Un mot d'abord pour remercier les bénévoles qui ont œuvré pour faire de cet été un succès avec mention spéciale au Foyer des Jeunes ! Grâce à eux la place du bourg a été très animée pour le plus grand plaisir de toutes les générations. La fête début juillet, malgré une météo capricieuse le dimanche, a rencontré un vif succès. Mi-août, le marché gourmand a permis aux Rouquettois de se retrouver autour d'une table et de produits locaux. Enfin le café associatif « Le Bar'Assou » a parfaitement réussi sa soirée de lancement. Je souhaite que cette nouvelle association attire un large public à travers ses actions que vous découvrirez un peu plus loin dans ce bulletin.

Côtés travaux, le chantier de rénovation de la salle des fêtes se poursuit. Portés par la commune, d'autres chantiers programmés doivent débiter, malgré la baisse du concours de certaines collectivités ! Nous essayerons de mener à bien tous les projets que nous avons initiés.

Projet abouti celui-ci, je me dois de revenir sur l'exemplaire projet de production d'électricité renouvelable porté notamment par Ouest Aveyron Communauté et Enercoa. Fin septembre, avec les 5 actionnaires (dont la commune de La Rouquette), j'ai eu le plaisir de participer à l'inauguration de ce parc de panneaux photovoltaïques posés sur des ombrières situé sur les parkings de la Glèbe. Cette électricité est remarquable car produite par le territoire pour le territoire !

Je tenais enfin à saluer la rentrée dans d'excellentes conditions, des élèves, des enseignants et du personnel communal de l'école municipale de Trigodinas. Tous ont repris leurs activités. Plus généralement c'est l'ensemble du personnel municipal qui se tient à votre disposition pour vous faciliter la vie et pour continuer à améliorer votre quotidien.

Petit rappel : en plus du bulletin trimestriel, nous vous invitons à suivre les infos communales sur l'application mobile PanneauPocket et sur le site internet de la commune !

Bonne lecture !

Dates à retenir

- Repas Fritons de canard : **samedi 4 octobre** (à la salle de Vailhourles)
- Bal découverte Trad Folk :
 - **lundi 29 septembre** (à la salle de Vailhourles)
 - **lundi 6 octobre** (à la salle de Vailhourles)
- Cérémonie de l'Armistice : **mardi 11 novembre** à 11h30

RETOUR SUR LA RENTRÉE

Le lundi 2 septembre, l'ensemble des élèves ont fait leur rentrée des classes dans l'école communale.

À cette occasion, le personnel communal et l'équipe pédagogique, ont accueilli près de 87 enfants avec l'arrivée programmée d'un Très Petite Section en cours d'année.

L'EFFECTIF DES CLASSES

• Très Petite, Petite et Moyenne Section

Annick => 19 enfants (+1 Très Petite Section en cours d'année)

• Grande Section et CP

Patrick => 23 enfants

• CE1 et CE2

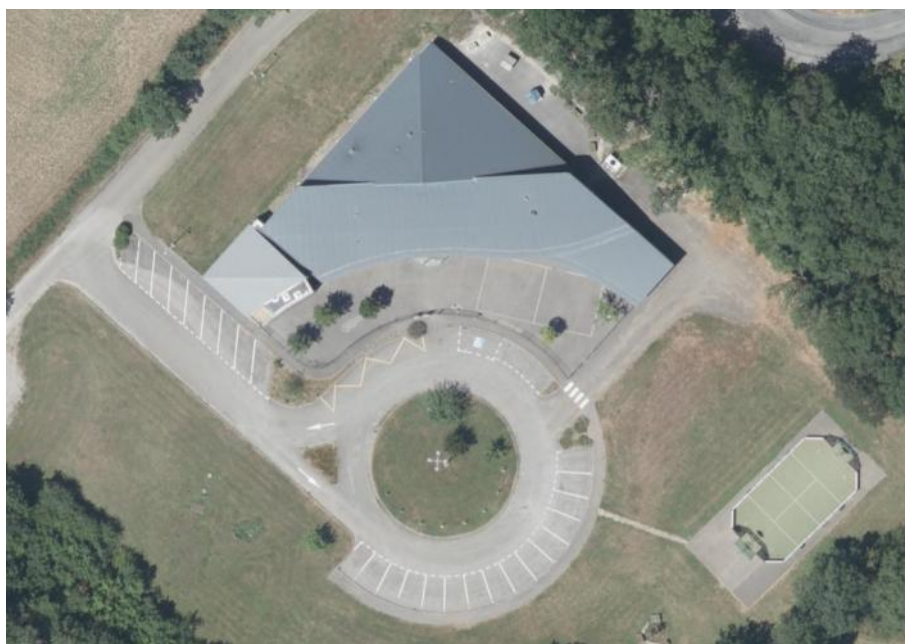
Delphine => 24 enfants

• CM1 et CM2

Anne => 21 enfants

LE PERSONNEL AUX CÔTÉS DE NOS ÉLÈVES

Chaque jour, Jacqueline, Françoise, Nathalie, Fouzia et Pierrick, nos agents communaux accueillent vos « petits loups » pour leur journée à l'école. Ils sont des acteurs indispensables au bon fonctionnement de l'école, en assurant à la fois le soutien pédagogique, l'accompagnement des enfants, le respect des règles en communauté et le maintien des conditions sanitaires adéquates. Leurs missions quotidiennes comprennent de nombreux aspects.



Nuisances sonores des tondeuses : de nouvelles règles en Aveyron

Pour limiter les nuisances sonores causées par le bricolage ou le jardinage, un décret de 2006 avait instauré des plages horaires pour tondre sa pelouse. En semaine, vous pouviez tondre de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30. Le samedi, la tonte du gazon était possible de 9h à 12h puis de 15h à 19h et le dimanche de 10h à 12h.

Depuis le 4 juin 2025, une nouvelle règle s'applique dans 26 départements français dont l'Aveyron : interdiction de tondre sa pelouse entre 12h et 16h.

Les nouveaux horaires où il est autorisé de tondre sont donc :

- en semaine de 8h30 à 12h et de 16h à 19h30,
- le samedi de 9h à 12h puis de 16h à 19h,
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Toutefois, la règle d'or reste celle du savoir-vivre. Soyez prévenant avec vos voisins, ils vous le rendront bien !

Prolifération des chats errants !

La multiplication des chats errants* sur le territoire communal est un problème depuis plusieurs années. Leur présence est souvent source de nuisances et d'insalubrité. Nombre de ces animaux sont en mauvaises conditions et propagent des maladies. L'État, dans le code rural, a rendu la commune responsable : à notre charge la capture des animaux, la stérilisation si leur état sanitaire et leur âge le permettent, ainsi que leur identification. C'est une charge importante aussi bien en temps pour les employés communaux, que financièrement. Cet été plus d'une dizaine de chats ont ainsi été traités. Ces chats doivent ensuite être remis en liberté à l'endroit où ils ont été capturés. Ce ne sont alors plus des chats errants mais des chats libres.

Collectivement nous devons prendre conscience des problèmes engendrés par les chats errants. Chacun doit agir en conséquence. Même si c'est un crève-cœur, nourrir ces chats est irresponsable et totalement interdit pour préserver la salubrité publique. Si vous souhaitez nourrir un chat, adoptez-le : faites-le vacciner, identifier et stériliser. Il sera alors sauvé et sous votre responsabilité.

* Chat errant ou en état de divagation :

« Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. » loi n° 99-5 du 6 janvier 1999.

Divagation des chiens : encore un rappel au civisme !

Plusieurs cas de chiens en liberté et parfois agressifs ont été rapportés dans les bourgs. Tous les chiens, exceptés ceux qui sont en action de chasse, doivent rester sous la surveillance effective de leur maître et donc à portée de voix.

Le code rural donne tout pouvoir au maire pour faire conduire les chiens qui divaguent en fourrière et les propriétaires peuvent être sanctionnés de contraventions. Ce rappel vise à ne pas en arriver là : les propriétaires doivent être attentifs et veiller à contrôler leur chien dans les espaces publics pour le bien de tous.

Ajustements dans l'utilisation des colonnes d'ordures et des bacs de tri

Plusieurs modifications ont été réalisées concernant le secteur de La Rouquette. Tout d'abord les colonnes du bourg, derrière la salle des fêtes ont été déplacées sur le parking du haut. L'objectif est de dégager le parking devant les ateliers municipaux qui est beaucoup plus utilisé.

Enfin deux colonnes supplémentaires (ordures ménagères et tri) ont été ajoutées aux Trois Routes, ce point de collecte étant très largement saturé.

Concernant l'utilisation des colonnes d'ordures ménagères, il faut introduire le sac dans la trappe, la refermer puis la ré-ouvrir et refermer une fois de plus afin qu'une palette chasse le sac en fond de colonne. L'objectif est d'éviter l'obstruction et d'optimiser son remplissage. Bien entendu seuls les petits sacs ou les grands remplis à moitié entrent dans la trappe. Il est évident que maintenant nous sommes tous habitués !

Plus aucune excuse : pas de sac abandonné en pied de colonne !

Une soirée de lancement réussie !

La soirée de lancement du Bar'Assou le 6 septembre a connu un franc succès ! Nous avons servi des plats unanimement appréciés, préparés avec des produits locaux, écouté de la bonne musique jouée par des artistes tout aussi locaux et partagé un moment de convivialité locale ! C'est là tout l'esprit que nous souhaitons insuffler au bar !

Merci donc à toutes les personnes qui ont répondu présentes et qui ont permis de faire gonfler le compte en banque tout neuf de l'association. Cet argent doit permettre d'acheter une partie des équipements essentiels au fonctionnement du bar.

La date de l'ouverture est programmée fin juin s'il n'y a pas d'imprévu. Des travaux importants doivent être réalisés par la mairie pour aménager la pièce qu'elle mettra à disposition dans l'actuelle bibliothèque. Celle-ci ne disparaît pas pour autant. Elle trouvera sa place dans le local avec un fonctionnement en peu différent et modernisé (numérisation du prêt).

Concernant le fonctionnement du bar, une association a été créée et un Conseil d'Administration s'est mis au travail pour proposer des animations et définir un mode de fonctionnement.

L'idée est de mettre le bar à disposition de chaque adhérent ayant une idée d'évènement à proposer ou souhaitant assurer

l'ouverture.

Les événements peuvent être une soirée régulière sur un thème (jeux, lecture, écoute de musique, ...) ou bien un événement particulier (match, soirée débat, film...). Nous souhaitons aussi organiser ponctuellement des soirées festives et musicales comme celle du 6 septembre.

Un règlement est en cours de rédaction pour encadrer tout ça. Dans un premier temps nous allons proposer une ouverture régulière afin que chacun puisse s'appropriier les lieux. Mais le Conseil d'administration est ouvert à toutes vos propositions. Le Bar'Assou a pour vocation de devenir un lieu de rencontre pour toutes et tous les Rouquettois, de toutes générations ! Les débuts sont prometteurs : 85 personnes sont déjà adhérentes de l'association. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Informations : lebarassou@gmail.com



Repas du Football Club Rouquettois

Le samedi 4 octobre, l'équipe de football de La Rouquette organise son traditionnel repas convivial autour des fritons de canard.

En raison des travaux de la salle des fêtes de La Rouquette, il est délocalisé à la salle des fêtes de Vailhourles et la date du repas est exceptionnellement avancée.

Au programme de la soirée :

- Soupe
- Fritons de canard
- Dessert
- Café

Buvette sur place pour prolonger la convivialité.

Réservations obligatoires

06.22.05.92.92 ou 06.98.00.53.80

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour partager ce moment chaleureux et festif !



SOIREE
Fritons de canard

Repas sur réservation

Soupe
Assiette de confit et
fritons de canard,
pomme de terre et
salade
Dessert + café

18€




Service de 20 H à 23 H

Samedi 4 Octobre

Salle des fêtes de Vailhourles

Reservez au 06.22.05.92.92 ou 06.98.00.53.80